

> la lettre des résidents de meurthe & moselle HABITAT

## Relevé individuel de régularisation des charges locatives : Comment le lire ?

Voici une information détaillée de votre relevé individuel des charges locatives de l'année civile écoulée. Pour toute explication complémentaire, vous pouvez contacter meurthe & moselle HABITAT aux numéros de téléphones suivants : 03 83 17 55 80, 03 83 17 55 78 ou 03 83 17 55 79.

Vous pouvez également consulter durant un mois les pièces justificatives concernant le montant de vos charges en prenant rendez-vous aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus, en fonction de l'agence dont vous dépendez.

Vos jours de présence dans le logement en 2011. Le montant de vos charges sera calculé au prorata du temps occupé.

Correspond aux relevés de vos consommations individuelles d'eau.

Postes des dépenses pour votre logement et immeuble.

Dépenses de personnels et de produits d'entretien et prestations de l'entreprise de nettoyage.

Dépenses totales de l'immeuble.

Base de calcul exprimée en m<sup>2</sup> ou m<sup>3</sup> ou nombre d'équipements pour l'ensemble de l'immeuble.

Période et lieu pour consulter les justificatifs, si vous le désirez.

Formules de calcul permettant de déterminer vos dépenses.

Temps de présence : 365

### Comment lire votre relevé individuel ?

Le

**RELEVÉ INDIVIDUEL DE REGULARISATION 2011**  
Période de régularisation du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011  
(Calculée au prorata du temps de présence)

| Fluide     | Compteur | Ancien Relevé | Nouveau Relevé | Consommation | Fluide         | Consommation | Prix  | Coût   | Provisions | Solde        |
|------------|----------|---------------|----------------|--------------|----------------|--------------|-------|--------|------------|--------------|
| Eau chaude | CDEC6176 | 245,00        | 296,00         | 51,00        | Eau chaude     | 61,00        | 10,60 | 646,60 | 225,88     | 420,72       |
| Eau chaude | CDEC6177 | 334,00        | 334,00         | 10,00        | Eau froide     | 20,00        | 5,56  | 111,20 | 517,20     | -406,00      |
| Eau froide | CDEF6179 | 107,00        | 127,00         | 20,00        | <b>Total 1</b> |              |       |        |            | <b>14,72</b> |

Une régularisation concerne toujours l'année civile écoulée.

Différence entre les provisions versées et votre part de dépenses.

Surface habitable ou nombre d'équipements correspondant à votre logement. Base de calcul pour déterminer vos dépenses par poste de charges.

| Désignation de la charge   | Dépense à répartir ou prix unitaire (colonne A) | Base de répartition de l'immeuble (colonne B) | Base de répartition du logement (colonne C) | Votre part de dépenses | Provisions | Solde          |
|----------------------------|---|---|---|------------------------|------------|----------------|
| Chauffage collectif        | 4 047,75  | 3 802,00                                      | 53,00                                       | 56,43                  | 416,64     | -360,21        |
| Curage égouts              |   | 0,00  | 0,00  | 0,00                   | 2,52       | -2,52          |
| Divers                     | 360,21  | 7 469,00                                      | 104,00                                      | 5,02                   | 7,80       | -2,78          |
| Eau froide collective      | 31 162,11                                       | 7 469,00                                      | 104,00                                      | 433,91                 | 63,96      | 369,95         |
| Electricité commune        | 8 215,02  | 7 469,00                                      | 104,00                                      | 114,39                 | 41,16      | 73,23          |
| Entretien parties communes | 3 845,17  | 7 469,00                                      | 104,00                                      | 53,54                  | 10,08      | 43,46          |
| Entretien ascenseur        | 3 055,04  | 6 588,00                                      | 104,00                                      | 48,23                  | 39,96      | 8,27           |
| Entretien supprimeur       |   | 0,00  | 0,00  | 0,00                   | 0,02       | -0,02          |
| Loc. compteur ECH          |   | 0,00  | 0,00  | 0,00                   | 0,01       | -0,01          |
| Loc. compteur ind EF       |   | 0,00  | 0,00  | 0,00                   | 29,16      | -29,16         |
| Personnel entretien        |   | 0,00  | 0,00  | 0,00                   | 219,84     | -219,84        |
| Produit entretien          |   | 0,00  | 0,00  | 0,00                   | 4,08       | -4,08          |
| Ramonage                   | 232,49  | 64,00   | 1,00  | 3,53                   | 0,02       | 3,51           |
| T.E.O.M                    |   | 0,00  | 0,00  | 0,00                   | 122,04     | -122,04        |
| <b>Total 2</b>             |   |   |   |                        |            | <b>-242,14</b> |

Différence entre les provisions versées et votre part de dépenses.

Différence en euros entre le total des colonnes dépenses et provisions.

Dépenses de votre logement.

Somme déduite sur une prochaine échéance (Total 1 + Total 2) **227,42**

Pour valoir notification conformément à la législation et à la réglementation en vigueur

Cette somme apparaîtra sur l'avis d'échéance du mois d'avril

Cette somme ne sera pas prélevée automatiquement sans autorisation de votre part.  
Consultation des factures du 26/03/2012 au 26/04/2012 et de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 16h00 (sur rendez-vous)

CALCUL DE VOTRE PART DE DEPENSE = (Colonne A / Colonne B) \* Colonne C \* Temps de présence  
365 jours

CALCUL DE VOTRE PART DE DEPENSE = (Colonne A / Colonne B) \* Colonne C \* Temps de présence chauffé  
CHAUFFAGE = 243 jours

  votre part de dépenses  
  provisions versées  
  somme due ou à vous restituer

DECOUVREZ AU DOS DE CETTE LETTRE :

- ▶ Gagnez entre 25 et 50€ en participant à l'opération d'embellissement floral
- ▶ Les chantiers jeunes et d'insertion

### Les locataires rattachés aux agences ci-dessous peuvent prendre contact ou rendez-vous directement

PONT A MOUSSON résidence Lannes Le Breuil avenue Edmond Michelet 03 83 80 44 70  
BRIEY 15 bis, rue de Lorraine 03 82 20 39 00  
LONGWY résidence Turenne 6, rue Molière 03 82 25 92 00

Si votre agence est celle de Jarville-Tomblaine, Laxou-Maxéville, Vandœuvre ou du bassin de Pompey, vous pouvez prendre un rendez-vous au siège en appelant l'un des numéros suivants :

03 83 17 55 80, 03 83 17 55 78 ou 03 83 17 55 79.

## EMBELLISSEMENT FLORAL

# Vive le Printemps

Depuis plusieurs années, meurthe & moselle HABITAT vous invite à participer à l'embellissement de votre immeuble par la décoration florale de votre fenêtre, balcon et des abords de votre résidence. Pour participer à cette opération, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire avant **le 16 avril 2012** auprès du personnel de votre agence de proximité.

De plus, si vous souhaitez créer et entretenir un massif fleuri sur un terrain non privatif au pied de votre résidence, mmH vous offre gracieusement des fleurs.

Votre commande sera prise en compte lors de votre inscription. Pour récompenser vos efforts et après vérification par nos agents courant juin, une somme variant entre 25 et 50 euros sera déduite de votre loyer cet automne. La décoration des fenêtres et balcons sera récompensée de la même manière.



Résidence Mercure à Badonviller

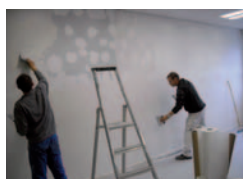
## Des jeunes formés et des adultes insérés

**Première entreprise publique d'habitat du département, mmH favorise la vie locale et l'insertion dans ses quartiers de deux manières. Il soutient l'économie locale en injectant près de 70 millions d'euros par an à travers d'importants travaux réalisés sur ses immeubles. Il contribue aussi à la vie des quartiers par l'animation, la formation et l'emploi. Explications par Philippe MOINE, en charge de la mission sociale à meurthe & moselle HABITAT.**

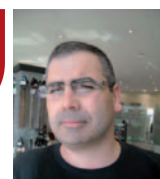
**Quelles sont vos missions ? P.M.** Assurer toutes les actions sociales de l'organisme en termes d'accompagnements individuels et collectifs. En d'autres termes, notre équipe travaille avec des structures spécialisées pour faciliter l'accès au logement à des familles en situation d'handicap. Nous accompagnons aussi les locataires dans les phases de relogement suite à des opérations de démolitions. L'animation et le développement de partenariats dans les quartiers est le second volet de nos missions.

**L'an dernier, vous avez mis en place 12 chantiers pour 70 jeunes ou adultes. En quoi consistent-ils ? P.M.** Une première catégorie est destinée aux jeunes de nos quartiers sur le principe du donnant-donnant. Ils ont en général entre 16 et 20 ans. Encadrés par des associations locales, ils réalisent des travaux d'embellissement et d'entretien des immeubles de mmH. En échange de cette expérience en condition réelle, ils peuvent concrétiser un projet personnel, un financement du permis de conduire par exemple, ou un souhait collectif, un voyage...

**Et les chantiers d'insertion ? P.M.** Ils s'adressent à des personnes à la recherche d'un emploi. On travaille alors avec des entreprises ou des associations d'insertion. Nous favorisons aussi le recrutement de personnes éloignées de l'emploi dans le cadre réglementé de marchés confiés à des entreprises. Nous travaillons par exemple avec le Conseil général, les maisons de l'Emploi du Grand Nancy et du Val de Lorraine. Plus de 200 personnes ont bénéficié de ce dispositif qui offre de nouveaux horizons personnels et professionnels avec à la clé un contrat de travail.



**Les chantiers d'insertion participent à un rapprochement vers le monde du travail**



**Alain LEMOINE encadrant technique au sein de l'association ARCADES à Maxéville** Association de Réinsertion par les Chantiers, l'Activité, le Développement Economique et Social. ARCADES est aussi opérateur local d'accompagnement à l'emploi pour les demandeurs d'emploi maxévillois. Tél : 03 83 32 69 68.



**Une permanence d'urgence est à votre disposition 365 jours par an**

**En contactant le 03 83 93 33 89** pour des problèmes liés à la sécurité des biens et des personnes. Ce numéro est disponible en semaine en dehors des horaires d'ouverture entre 12h30-13h30 et 17h30-8h, les week-ends et pendant les jours fériés.

lettre d'informations des résidents de meurthe & moselle HABITAT

Directeur de la publication : Jean-Paul CRUCIANI, directeur général. Responsable de la rédaction : Fabrice GARLAND. Illustrations : mmH. Impression : Atelier Lorrain. Tirage : 14500 exemplaires. ISSN 1772-9122. Dépôt légal n°1593 mmH 33, boulevard de la Mothe BP 80 610 54010 Nancy cedex - 03 83 17 55 55 - meurthe & moselle HABITAT est un Office Public de l'Habitat SIREN 783 329 774 R.C.S. Nancy

Impression sur papier PEFC / 10-31-1260 par des ateliers certifiés PEFC / 1-013



+ d'infos > [www.mmhabitat.fr](http://www.mmhabitat.fr)